

Conseil d'Administration

Séance en format hybride

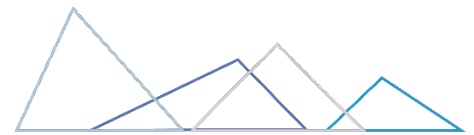
Séance du Mardi 9 décembre 2025

PV validé au CA du 12 mars 2026



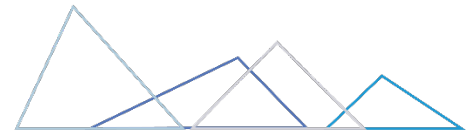
Table des matières

Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble	4
Ordre du Jour	5
Informations du Directeur	7
Commémoration du 120ème anniversaire de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État.....	7
Information.....	7
Compte-rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration	9
Information.....	9
Présentation du rapport d'activité 2024/2025 de la déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les V.S.S. de Sciences Po Grenoble-UGA	9
Information.....	9
Affaires administratives	11
Approbation du PV du CA du 7 octobre 2025	11
délibération CA-2025-41	11
Approbation du PV du CA du 22 octobre 2025	11
délibération CA-2025-42	11
Proposition à Madame la Rectrice de région académique de nommer six personnalités en raison de leurs compétences parmi les membres du conseil d'administration	11
délibération CA-2025-43	11
Approbation des Tarifs des droits et prestations.....	11
délibération CA-2025-44	12
Approbation du plan de sobriété énergétique et bâtementaire et du plan biodiversité de l'UGA	13
délibération CA-2025-45	13
Affaires Financieres	16
Approbation du budget initial pour l'exercice 2026	16
délibération CA-2025-46	16
Vie Etudiante	18
Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association sportive de l'Institut d'études politiques de Grenoble	18
délibération CA-2025-47	18
Approbation du bilan annuel d'utilisation de la CVEC 2025 et du budget annuel 2026 des actions financées par son produit	19
délibération CA-2025-48	19



Conseil d'administration
Procès-verbal

Approbation du schéma Directeur de la Vie Etudiante de l'UGA	19
délibération CA-2025-49	19
Affaires Pédagogiques.....	21
Présentation et bilan de la Formation continue	21
Information.....	21
Approbation du règlement des concours pour l'année 2026	21
délibération CA-2025-50	21
Approbation du nombre de places ouvertes aux concours pour la rentrée 2026.....	21
délibération CA-2025-51	21
Affaires Ressources Humaines.....	22
Campagne d'emplois 2025 - 2026 du Ministère- Proposition d'ouverture de postes au concours et de requalification d'un poste	22
délibération CA-2025-52	22
Affaires Juridiques	22
Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – collège 3 (usagers)	22
délibération CA-2025-53	22
Clôture de la séance.....	23



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présent(e)	Distant(e)	Votant	Excusé	Procuration donnée à :
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)			1	
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)		1	1	
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique			1	
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1	1	
	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP			1	J.L. NEVACHE
Membre siégeant de droit	0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP				
	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA			1	
Personnalités Extérieures	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Senior Fellow, Institute for Global Negotiation			1	J.L. NEVACHE
	1	Madame	Cécile	PROST	Dirigeante Fondatrice d'ABC Projets				
	1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener at PICTURE				
	1	Madame	Estelle	CARRELET DE LOISY	Responsable du programme d'assistance financière régionale de l'UE pour la		1	1	
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1		1	
	1	Monsieur	Frédéric	GONTHIER	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA			1	O. LE VAN TRUOC
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	
	1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	
	1	Madame	Séverine	LOUVEL	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA			1	F. PETITEVILLE
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA		1	1	
	1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	
	1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA			1	
	1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA				
	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	S. PANEL à partir de 15h00
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	
	1	Madame	Eloïse	CAUSSE	OURSE (1er collège)	1		1	
	1	Madame	Yvonne	LUPOVICI	OURSE (1er collège)	1		1	
	1	Monsieur	Iban	HONTHAAS	OURSE (1er collège)		1	1	
	1	Monsieur	Raphaël	DAVIN	AGORA (1er collège)	1		1	
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Monsieur	Adrien	LEFEBVRE	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)	1		1	
	1	Madame	Lou	ALPY	OURSE (2ème collège)	1		1	
	1	Madame	Maëlis	LECOMTE	OURSE (2ème collège)	1		1	
	1	Monsieur	Giulio	CARIGNANO	AGORA (2ème collège)	1		1	
	1	Madame	Lucie	CLAMENS	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (2ème collège)	1		1	A. LEFEBVRE à partir de 14h30
Représentant des personnels	1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1	
TOTAL MEMBRES	30				16	5	25	8	
Participe au CA	1	Monsieur	Simon	PERSICO	Directeur de Sciences Po Grenoble-UGA	1			
	1	Monsieur	Mohammed	BENLAHSEN	Recteur de région académique				
	0	Monsieur	Clément	LE RUYET	Représentant du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et		1		
Invités permanents	0	Madame	Maria	BOTROS-RIGAL	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES				
	1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA			1	
	0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po		1		
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1			
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA	1			
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1			
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1			
	1	Madame	Pascale	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA				1
	1	Monsieur	Emmanuel	KALNINS	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles	1			
	1	Madame	Hedwig	MESANA	VP Formation	1			
Invités exceptionnels	1	Madame	Caroline	BRAY	VP Vie étudiante	1			
	1	Madame	Elise	CHAGOT	Directrice DFCRP	1			
TOTAL NON-MEMBRES	12				9	2	2		
TOTAL	42				25	7	27	10	
			Légende						
			Absents						

ORDRE DU JOUR

13h30 - 14h15 Informations du Directeur

1. Informations du Directeur
2. Compte-rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration
3. Commémoration du 120ème anniversaire de la loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat
4. Présentation du rapport d'activité 2024/2025 de la déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les V.S.S. de Sciences Po Grenoble

Annnonce de l'ouverture du vote pour l'élection des représentants du collège 3 (usagers) à la section disciplinaire des usagers

14h15- 15h00 Affaires administratives :

5. Approbation du PV du CA du 7 octobre 2025 (délibération CA-2025-41)
6. Approbation du PV du CA du 22 octobre 2025 (délibération CA-2025-42)
7. Proposition à Monsieur le Recteur de région académique de nommer six personnalités en raison de leurs compétences parmi les membres du conseil d'administration (délibération CA-2025-43)
8. Approbation des Tarifs des droits et prestations (délibération CA-2025-44)
9. Approbation du plan de sobriété énergétique et bâtimentaire et du plan biodiversité de l'UGA

(délibération CA-2025-45)

15h00– 15h30 Affaires financières :

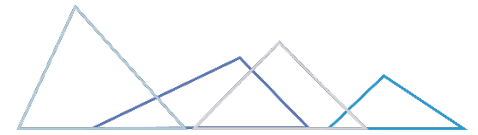
10. Approbation du budget initial pour l'exercice 2026 (délibération CA-2025-46)

15h30 – 16h00 Vie étudiante :

11. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association sportive de l'Institut d'études politiques de Grenoble (délibération CA-2025-47)
12. Approbation du bilan annuel d'utilisation de la CVEC 2025 et du budget annuel 2026 des actions financées par son produit (délibération CA-2025-48)
13. Approbation du schéma Directeur de la Vie Etudiante de l'UGA (délibération CA-2025-49)

16h00- 16h45 Affaires pédagogiques :

14. Présentation et bilan de la Formation continue (Information)
15. Approbation du règlement des concours pour l'année 2026 (délibération CA-2025-50)
16. Approbation du nombre de places ouvertes aux concours pour la rentrée 2026 (délibération CA-2025-51)

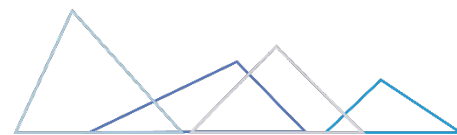


16h45 - 17h00 Ressources humaines :

17. Campagne d'emplois 2025 - 2026 du Ministère- Proposition d'ouverture de postes au concours et de requalification d'un poste
(délibération CA-2025-52)

17h00-17h15 Affaires juridiques

- Election des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – collège 3 (usagers)
(délibération CA-2025-53)



13H38 Le Président, Jean-Luc NEVACHE ouvre la séance et donne la parole au Directeur.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

Simon PERSICO

Commémoration du 120ème anniversaire de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État

Information

Présenté par [Simon PERSICO](#)

Le Directeur rappelle que sont célébrés aujourd'hui les 120 ans de la loi sur la laïcité de 1905. Les collectivités publiques étant invitées à marquer cet anniversaire, il estime que le Conseil d'administration constitue un cadre pertinent pour symboliser l'engagement de l'institution.

Il souligne que cette loi, issue d'un compromis fondateur, a permis d'apaiser les tensions entre l'État et l'Église. Elle a consacré la foi comme une liberté protégée et non plus seulement comme un enjeu politique, en instituant la séparation des Églises et de l'État dans un contexte pourtant marqué par de fortes oppositions. Les principes centraux de la laïcité demeurent la liberté de conscience et la neutralité de l'État. Le Directeur insiste donc sur la nécessité d'en préserver une interprétation équilibrée, ni trop restrictive, ni trop libérale. C'est ce à quoi s'attache Sciences Po Grenoble-UGA dans l'exercice de ses missions de service public.

- Remise de Palmes académiques après la réunion du Conseil d'administration

Le Directeur annonce que les Palmes académiques seront remises à Aurélien LIGNEREUX et Irène LAURENCE juste après la réunion du Conseil d'administration. Tous les membres du CA sont invités à participer à la cérémonie ainsi qu'au cocktail qui la suivra.

- Réponses aux questions posées lors de la précédente réunion du CA

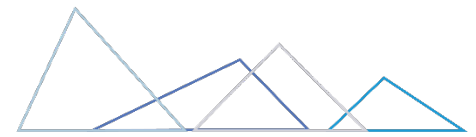
Le Directeur revient sur la question posée par Giulio CARRIGNANO concernant les droits d'inscription. Il souhaitait un décompte détaillé des différentes catégories de frais année par année afin d'identifier d'éventuelles différences entre promotions et la répartition des revenus.

Un graphique représentant la répartition des tranches est présenté à l'écran.

Dans l'ensemble, une stabilité est observée sur les trois dernières années. Il apparaît que très peu d'étudiants appartiennent aux tranches T0 à T3 (revenus parentaux permettant le paiement des frais, mais situés dans les tranches basses). Dans un contexte d'inflation, il pourrait être pertinent de réfléchir à rehausser ces tranches. Une réflexion pourrait également être menée sur une augmentation du coût associé aux tranches les plus élevées.

Le Directeur revient ensuite sur une autre question, posée par Frédéric Gonthier, qui souhaitait obtenir une visibilité sur l'évolution du taux de boursiers et des échelons.

Un graphique présentant les boursiers Crous et les exonérations est présenté à l'écran.



Conseil d'administration Procès-verbal

Le Directeur observe une légère baisse des boursiers A1 à partir de 2024-2025, mais une stabilité globale reste constatée. Le graphique regroupe les boursiers CROUS, d'autres dispositifs d'aide de l'État ainsi que les étudiants exonérés.

Giulio CARIGNANO, précise que la question porte également sur le fait de savoir si les A1 paient plus que les A5, et donc potentiellement davantage sur cinq ans.

Éric BRUN répond que la situation est plus complexe : les effectifs de première année comptent environ 200 à 220 étudiants, tandis que ceux de 4e année sont bien plus importants. En 5e année, moins de la moitié des étudiants proviennent de la première année. Ainsi, le flux initial n'a pas nécessairement un impact direct sur la situation finale. De plus, certains étudiants étrangers ne bénéficient pas de bourses à leur arrivée, mais peuvent en obtenir après deux ou trois ans, ce qui augmente ensuite le taux de boursiers. Les années 4 et 5 incluent également des enseignements à distance. Les caractéristiques diffèrent donc de celles de la 1re année.

Le Président souligne qu'il n'existe pas de distorsion majeure, mais une grande stabilité. Concernant une éventuelle évolution des premières tranches (1 à 4), il attire l'attention sur les effets de seuil : les « petites classes moyennes » ne bénéficient pas toujours des dispositifs d'aide et pourraient être fragilisées. De petites variations peuvent avoir de grandes conséquences pour cette population.

Le Directeur rappelle une autre question de Simon Godard posée lors d'un CA précédent, relative à la politique de voyage et à la prise en charge des cartes de réduction SNCF (Avantage ou TER). Il indique que la politique de voyage sera amendée et proposée au vote du CA en mars ou juin 2026.

Enfin, Giulio CARIGNANO avait demandé une cartographie des emplois étudiants proposés par l'IEP.

Un tableau représentant les montants alloués chaque mois aux emplois étudiants est présenté en séance.

Les principales missions, selon le Code de l'éducation, sont :

- le service à la documentation (appui aux personnels des bibliothèques) ;
- le tutorat POS POPH ;
- le comptoir numérique (depuis septembre 2025) ;
- les relances téléphoniques pour l'enquête CGE (aide à l'insertion professionnelle) ;
- la participation aux forums et salons (promotion de l'offre de formation).

Un intervenant demande combien d'emplois étudiants existent au total.

Hélène DESSAUX indique ne pas être encore en mesure de répondre précisément. L'objectif est justement de poursuivre leur identification afin d'assurer un suivi et une intégration dans les bilans.

Simon GODARD signale une difficulté concernant le comptoir numérique : la fermeture pendant la pause méridienne et l'ouverture à 13 heures posent problème aux enseignants qui reprennent à cette heure. Une ouverture à 12 heures 45, comme auparavant, serait plus adaptée pour récupérer le matériel nécessaire.

Le Président en prend note.

Jérôme BELLION-JOURDAN remercie le Directeur pour ses propos liminaires sur l'anniversaire de la loi de 1905, rappelant l'importance de situer l'institution dans l'histoire et la société. De retour d'un séjour en Chine, il indique percevoir des signaux encourageants par rapport aux inquiétudes actuelles en Europe. Il félicite



également Irène LAURENT et Aurélien LIGNEUREUX pour leur promotion, ainsi que les nouveaux élus étudiants. Il se dit disposé à poursuivre le travail engagé à partir du projet présenté lors du CA de juin.

Les échanges se poursuivent à propos de la commémoration de la loi de 1905

Le Président souligne qu'aujourd'hui, une partie de la population française perçoit davantage cette loi comme une loi de contrainte que comme une loi de liberté. Il s'agit pourtant d'un contresens, lié aux usages et aux instrumentalisation politiques contemporaines. Il rappelle l'importance de resituer la loi dans son contexte historique et dans sa portée émancipatrice, d'autant plus qu'elle demeure appliquée aujourd'hui par le Conseil d'État.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, rappelle que peu de pays disposent d'un modèle laïque comparable. Il est donc intéressant de s'interroger sur le modèle français et sur la manière dont son attractivité a pu évoluer.

En réponse à Simon GODARD, Olivier LE VAN TRUOC fait savoir qu'une étude publiée le jour même par la Fondation Jean-Jaurès montre un soutien encore très fort à la loi de 1905. Selon cette étude, les Français la considèrent comme un pilier essentiel de la République.

Le Président précise que sa remarque initiale portait en particulier sur la perception des jeunes générations.

Aurélien LIGNEREUX ajoute qu'il existe en effet un marqueur générationnel très fort.

Le Président conclut que, si l'opinion publique globale semble aller dans le sens d'un soutien majoritaire à la loi, la jeunesse apparaît plus partagée et plus interrogative quant à son sens.

Compte-rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration

Information

Présenté par [Simon PERSICO](#)

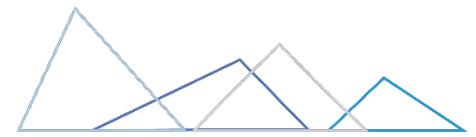
Le Directeur rend compte des exonérations de droits d'inscription. Il indique avoir accordé une douzaine d'exonérations, à la suite des demandes déposées et examinées par la Commission d'exonération des droits. Les montants concernés s'échelonnent de 375 à 6 554 euros.

Présentation du rapport d'activité 2024/2025 de la déléguée à l'égalité, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les V.S.S. de Sciences Po Grenoble-UGA

Information

Présenté par [Marie-Xavière BILLET](#)

Marie-Xavière BILLET se dit heureuse de présenter le bilan de sa première année de mandat. Ce rapport vise à rappeler le cadre de son intervention ainsi que la manière dont usagers et personnels de l'établissement se saisissent du dispositif. Son mandat s'inscrit dans la Charte pour l'égalité et contre les discriminations. Conformément à cette charte et à sa pratique d'avocate, elle exerce en toute indépendance et impartialité.



Conseil d'administration Procès-verbal

Elle peut être saisie par tout usager ou membre du personnel, en tant que témoin ou victime, via une adresse électronique dédiée. Chaque saisine donne lieu à un entretien confidentiel destiné à écouter pleinement la personne et à définir les orientations possibles au regard du droit et de sa volonté. Un signalement n'est transmis à la Direction qu'avec le consentement préalable de la personne concernée. Selon les situations, des mesures d'investigation, de médiation ou des préconisations peuvent être proposées (mesures conservatoires, procédure disciplinaire, voire signalement pénal).

Au cours de cette première année, elle a reçu 11 saisines : 5 au titre des VSS, 2 pour harcèlement moral, 3 relevant de l'égalité et des discriminations, et 1 hors champ. Toutes ont donné lieu à au moins un rendez-vous, certaines à plusieurs. Certaines affaires n'ont pas eu de suite et d'autres ont conduit à une orientation. Quatre accords de saisine ont été transmis à la Direction. Une médiation a été engagée entre étudiants (harcèlement moral) et deux enquêtes administratives ont été ouvertes (discrimination et VSS). Afin de renforcer la visibilité du dispositif, elle s'est présentée notamment aux étudiants de 1^{re} et 3^e année, en insistant sur la confidentialité.

Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) remercie Maître BILLET pour son travail, mais exprime des interrogations sur le fonctionnement du protocole : certaines étudiantes accompagnées ont connu des résultats décevants ou des mesures non abouties. Elle réitère la demande, partagée par plusieurs organisations, de création d'un groupe de travail incluant les acteurs du dispositif, les élus étudiants, les syndicats professionnels et des associations féministes extérieures, en raison de situations de dysfonctionnements lourds pour les victimes et les élus qui les accompagnent.

Le Directeur remercie Maître BILLET pour la qualité de son travail, la rapidité de traitement et la précision des faits rapportés. S'il reconnaît que le dispositif peut être amélioré et se dit favorable à une réunion de travail, il souligne que l'institution peut être fière du sérieux avec lequel les dossiers sont traités.

Le Président note que, contrairement à d'autres institutions où un tel dispositif ne donne lieu à aucune saisine, les 11 signalements témoignent à la fois des difficultés existantes et du bon fonctionnement du dispositif. Il interroge Maître BILLET sur la répartition des signalements entre étudiants et personnels.

Marie-Xavière BILLET indique qu'ils concernent principalement des étudiants et estime utile de renforcer l'information auprès des personnels.

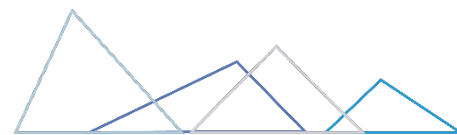
Giulio CARNIGNANO (AGORA) réaffirme le soutien commun des syndicats à la création d'un groupe de travail. Il souhaiterait également que le rapport d'activité évolue vers une approche plus qualitative, prenant davantage en compte l'expérience des personnes accompagnées.

Marie-Xavière BILLET se dit ouverte à ces évolutions, dans le respect nécessaire de l'anonymat.

Simon GODARD rappelle que personnels administratifs et enseignants peuvent eux aussi être concernés par ces sujets, en tant que victimes ou mis en cause. Il rappelle également l'existence d'élus personnels et enseignants impliqués dans ces réflexions.

Jérôme BELLION-JOURDAN quitte la séance à 14 heures 15.

Le Président conclut que le dispositif fonctionne, tout en entendant l'intérêt d'organiser des temps de travail et de renforcer encore sa visibilité auprès des personnels et enseignants.



Le Directeur remercie enfin Caroline Bray, Vice-Présidente à la vie étudiante, à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, pour sa contribution à la diffusion de la culture du signalement.

Annnonce de l'ouverture du vote pour l'élection des représentants du collège 3 (usagers) à la section disciplinaire des usagers

Emmanuel KALNINS rappelle que le renouvellement des élus étudiants implique le renouvellement de la composition de la section disciplinaire des usagers. Quatre membres sont désignés automatiquement, la composition devant rester paritaire et le nombre de candidats masculins étant suffisants. En revanche, une élection est nécessaire pour désigner quatre membres parmi les six candidates féminines. Le vote s'effectuera à bulletin secret.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Approbation du PV du CA du 7 octobre 2025

délibération CA-2025-41

Présenté par [le Président](#)

14h21 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

Approbation du PV du CA du 22 octobre 2025

délibération CA-2025-42

Présenté par [le Président](#)

14h21 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

Proposition à Madame la Rectrice de région académique de nommer six personnalités en raison de leurs compétences parmi les membres du conseil d'administration

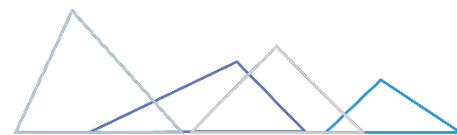
délibération CA-2025-43

Présenté par [Le Directeur](#)

*Le Président, Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, et Estelle CARRELET DE LOISY, tous trois concernés par le vote, se retirent le temps de la délibération et du vote. La présidence de séance est assurée temporairement par Monsieur Franck PETITEVILLE. **Par conséquent, la teneur des débats relatifs à ce point sont consignés dans un procès-verbal séparé.***

Le Président, Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, et Estelle CARRELET DE LOISY réintègrent la séance à l'issue du vote sur ce point.

Approbation des Tarifs des droits et prestations



délibération CA-2025-44

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX présente les tarifs des droits et prestations applicables à partir du 1^{er} janvier 2026. Les principales modifications apportées sont :

- une tarification module pour le parcours POLIS ;
- un alignement du tarif pour A4 et A5 en EAD sur le tarif moyen payé par les étudiants en présentiel (2 400 euros) ;
- un tarif unique en EAD incluant l'accès aux ressources ;
- une augmentation sur les inscriptions "au module" ;
- une augmentation de tarifs en formation continue pour être plus en cohérence avec les tarifs FC pratiqués en France :
 - l'Executive master "Data, IA & Marketing" ;
 - le Certificat d'Études Politiques en EAD.

Plusieurs suppressions et ajouts ont également été décidés pour mise en conformité :

- suppression du Parcours hors les murs ;
- suppression du tarif césure non accompagné ;
- suppression de la césure pour le public en formation continue ;
- suppression du CEA, en cours de refonte pédagogique et non ouvert à la rentrée 2026 ;
- suppression des formations non ouvertes ;
- ajout du parcours Progis comme parcours en apprentissage ;
- ajout de précisions concernant les publics exonérés.

Giulio CARIGNANO (AGORA) remercie la Direction d'avoir accueilli les propositions relatives à la tarification du parcours POLIS. Il propose également d'intégrer un « fiscal rate » dans la tarification ainsi qu'une clause de sauvegarde garantissant la stabilité du tarif maximum appliqué à un étudiant pendant toute la durée de son cursus.

Le Président comprend l'objectif de prévisibilité pour les étudiants, mais souligne que cela peut entrer en tension avec le principe d'adaptabilité, essentiel en droit public.

Éric BRUN ajoute que la mesure serait difficile à mettre en œuvre et pourrait même désavantager certains étudiants, qui ne bénéficieraient pas alors des évolutions de seuils.

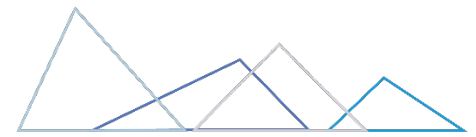
Giulio CARIGNANO (AGORA) précise que la stabilisation ne concernerait que le tarif maximum. Les étudiants continueraient à bénéficier des ajustements liés à l'inflation. Selon lui, la difficulté n'apparaît que lorsque l'établissement décide d'augmenter les frais.

Le Président propose de poursuivre la réflexion lors d'une prochaine réunion.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) demande que les différents points de la délibération soient votés séparément, puisqu'il est favorable à certains points, mais pas à tous.

Le Président n'y est pas favorable, rappelant qu'il s'agit d'un dispositif global.

Giulio CARIGNANO (AGORA) estime néanmoins que certains points devraient faire l'objet de votes distincts.



Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) précise souhaiter un vote séparé sur l'amendement 1.6 portant sur l'augmentation des tarifs de l'EAD.

Hélène DESSAUX explique que l'objectif est que les étudiants à distance paient le même montant que les étudiants en présentiel, puisque la formation délivre un diplôme identique.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) fait remarquer que les étudiants à distance ne bénéficient pas de certains services (locaux, chauffage, etc.), ce qui justifierait selon lui un tarif réduit.

Hélène DESSAUX répond qu'ils ne supportent pas non plus certains coûts (de transport notamment) et rappelle qu'il s'agit de droits d'inscription à une formation diplômante équivalente.

Le Président accepte que ce point soit voté séparément.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) demande également un vote distinct sur le point 1.10, relatif à la césure.

Hélène DESSAUX précise qu'un étudiant en césure reste inscrit à l'établissement et bénéficie donc d'un accompagnement pédagogique. La modification vise à se conformer au cadre ministériel. Elle rappelle en outre que le public en formation continue n'a pas accès à la césure, ce qui relève également d'une obligation réglementaire.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) demande enfin que les points 1.9 et 1.13 soient soumis à un vote séparé.

Le résultat du vote concernant les articles 1.6, 1.9 et 1.13 de l'annexe tarifaire est le suivant :

14h49 Mise aux voix de la délibération par le Président = 13 POUR et 9 CONTRES

Le résultat du vote concernant le reste de la délibération est le suivant :

14h50 Mise aux voix de la délibération par le Président = 15 POUR, 3 CONTRES et 4 ABSTENTIONS

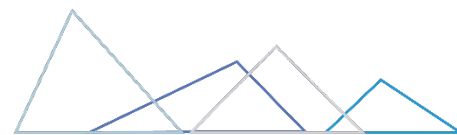
Le Directeur souligne que ce point aurait pu être soulevé dans le cadre de la CPCA, dont l'un des objectifs est précisément de faire émerger et de discuter les éventuels désaccords.

Approbation du plan de sobriété énergétique et bâtimentaire et du plan biodiversité de l'UGA

délibération CA-2025-45

Présenté par Jean ADAM et Florent GOUGOU

Jean ADAM explique que le plan de sobriété énergétique et bâtimentaire ainsi que le plan biodiversité s'inscrivent dans le plan de transformation écologique de l'UGA. Chaque plan thématique a été élaboré selon la même démarche : une première version rédigée par la direction TREC de l'UGA, puis enrichie par les relectures et contributions des composantes académiques, dont Sciences Po Grenoble. Il précise que, sauf mention contraire, les objectifs fixés relèvent du « Grand Établissement ».



Le plan de sobriété énergétique et bâtementaire s'articule autour de trois axes :

- mesures techniques ;
- évolution des usages ;
- action sur l'organisation.

Pour Sciences Po Grenoble, cela se traduira concrètement par une enquête sur les usages du bâtiment, l'intégration des enjeux de rénovation thermique et de réaffectation des salles dans les travaux de l'aile centrale, ainsi qu'une optimisation de la gestion du chauffage (sectorisation des consignes, réflexion sur l'occupation des locaux, etc.).

Le plan biodiversité repose sur cinq axes :

- intégration de la biodiversité dans la politique de l'UGA ;
- sensibilisation et accompagnement à l'action ;
- prise en compte dans les missions de formation et de recherche ;
- préservation et développement de la biodiversité sur les sites ;
- contribution à l'adaptation au changement climatique.

Pour Sciences Po Grenoble, des actions concrètes sont prévues : aménagements favorables à la biodiversité dans les patios en lien avec la LPO, aménagement d'espaces connectés à la nature sur les toits, et valorisation de projets étudiants liés à ces thématiques.

Raphaël DAVIN (AGORA) s'interroge sur la pertinence d'objectifs communs à toutes les composantes de l'UGA alors que leurs niveaux de consommation d'énergie diffèrent.

Jean ADAM répond que Sciences Po Grenoble dispose d'un objectif propre en matière de réduction de consommation énergétique. Pour le reste, les objectifs sont fixés au niveau du Grand Établissement et feront l'objet d'un suivi via des comités dédiés, qui ajusteront si nécessaire les trajectoires et prioriseront les investissements.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, demande des précisions sur le fonctionnement des comités de suivi (composition, modalités de travail) et sur la hiérarchisation des priorités au regard du volume de mesures prévues.

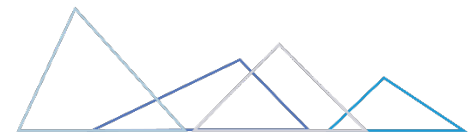
Jean ADAM indique que les plans ont été élaborés par des comités thématiques qui deviendront comités de suivi, chargés de produire les indicateurs et d'évaluer l'avancement. Ils sont composés de personnels techniques de l'UGA et de représentants des établissements.

Florent GOUGOU ajoute que, si des priorités doivent être établies, elles le seront au regard des objectifs de décarbonation. Toutefois, l'ambition est de mener simultanément un ensemble large de chantiers.

Simon GODARD quitte la séance à 15 heures 06.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO maintient ses interrogations : au vu des ressources, ces feuilles de route sont-elles réellement réalisables ?

Le Directeur répond que la rénovation du bâtiment aura déjà un impact significatif (économie d'énergie, rationalisation des espaces). Il souligne que Sciences Po Grenoble a déjà dépassé le stade des discussions et engagé plusieurs transformations concrètes.



Iban HONTHAAS (OURSE) interroge Jean ADAM sur la prise en compte de l'accessibilité.

Jean ADAM confirme que celle-ci sera bien prise en compte.

Estelle CARRELET DE LOISY s'associe aux interrogations de Madame la Ministre et demande des précisions sur les ressources humaines et financières mobilisées, ainsi que sur les jalons de suivi.

Franck PETITEVILLE questionne l'impact potentiel des plans sur les mobilités internationales et évoque des rumeurs relatives à une réduction des déplacements aériens.

Florent GOUGOU répond que l'objectif est d'impliquer l'ensemble des services sur la question de la transformation écologique plutôt que de créer une structure spécialisée.

Il ajoute qu'une feuille de route existe et a été présentée au Directoire et en COS. Tous les chantiers sont ouverts, mais n'avanceront pas au même rythme. Par exemple, la réflexion sur les mobilités internationales est engagée, mais n'aura pas d'effet avant 2027. L'objectif n'est pas de supprimer, mais de réduire certaines mobilités, notamment celles très émettrices, en repensant la carte des destinations. Des discussions sont en cours, avec l'idée de remplacer environ 50 % des destinations situées à plus de 1500 km.

Franck PETITEVILLE fait remarquer que cela pourrait limiter fortement certaines mobilités, en particulier hors Europe, et appelle à mesurer les conséquences.

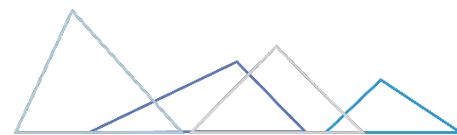
Nordine HOCINE rejoint la séance à 15 heures 17.

Aurélien LIGNEREUX souligne l'importance stratégique de la mobilité internationale pour l'IEP et s'étonne que la réflexion se concentre principalement sur le trafic aérien.

Le Directeur souligne que le caractère international de l'IEP, inscrit dans son ADN, n'est pas remis en cause. En revanche, les formes actuelles de cette internationalisation, reposant sur de nombreux déplacements vers des destinations lointaines accessibles essentiellement en avion, doivent être réinterrogées. L'objectif n'est pas de supprimer les mobilités, mais de limiter le recours à l'avion et, lorsque cela est possible, de privilégier des destinations accessibles autrement. Il s'agit d'une réflexion sur les responsabilités climatiques et sur l'évolution des imaginaires liés à la distance, et non d'un repli nationaliste. Il précise qu'aucune décision n'a été prise : il n'existe pas de plan arrêté, mais des pistes de travail, parmi lesquelles la réduction éventuelle du nombre d'étudiants partant sur certains continents, comme l'Amérique latine. Il rappelle que la question du transport aérien a largement émergé lors du Materrathon au mois d'octobre 2025.

Franck PETITEVILLE souligne le besoin de visibilité stratégique, notamment dans le cadre de discussions en cours sur un partenariat avec l'Inde. Il relativise l'impact global du transport aérien (3 à 4 % des émissions mondiales selon lui) et estime qu'une focalisation exclusive sur l'avion ne saurait régler l'ensemble du problème.

Florent GOUGOU rappelle que les mobilités internationales ne sont pas remises en cause, mais doivent être réduites, pas supprimées. Un partenariat avec l'Inde reste possible, sous réserve d'une diminution globale des destinations lointaines. Il précise que les mobilités internationales représentent un tiers du bilan carbone de l'établissement, dont une large part liée au trafic aérien, ce qui en fait un levier prioritaire.



Le Président note la tension entre priorités stratégiques et exigences écologiques et insiste sur la nécessité d'un débat éclairé, permettant de mesurer les conséquences des choix, en rappelant que la situation ne peut rester inchangée.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO considère que les documents présentés relèvent davantage d'un ensemble d'intentions que de plans opérationnels.

Le Président rappelle qu'il s'agit de plans de l'UGA. L'IEP devra ensuite décliner localement leur mise en œuvre, et le CA sera alors amené à débattre et voter des mesures concrètes.

15h35 Mise aux voix de la délibération par le Président = 14 POUR et 9 ABSTENTIONS

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du budget initial pour l'exercice 2026

délibération CA-2025-46

Présenté par [Arnaud COEFFIER](#)

Arnaud COEFFIER rappelle qu'un budget rectificatif a été voté lors du CA de juillet. Un débat d'orientation budgétaire et une lettre de cadrage ont ensuite été présentés en octobre, avant la phase de construction budgétaire entre octobre et novembre. Une réunion a eu lieu avec le rectorat le 1er décembre, et il soumet aujourd'hui le budget initial 2026 au vote du CA.

Le projet de budget 2026 traduit la volonté de l'établissement d'aligner ses ressources avec ses ambitions, dans une logique de performance, de durabilité et de responsabilité. Le cadrage budgétaire repose sur la maîtrise des dépenses — notamment l'évolution de la masse salariale — l'utilisation raisonnée des fonds propres et la stabilisation des recettes.

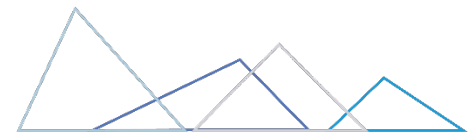
Il attire l'attention sur l'évolution de trois postes principaux :

1. Dépenses de fonctionnement

La principale variation entre 2025 et 2026 concerne la fin du marché d'entretien (ré internalisation), entraînant une baisse de 160 000 euros. La refacturation des services partagés diminue par rapport au budget rectificatif 2025, mais augmente par rapport au budget initial 2025 : l'établissement ayant réglé en 2025 trois années (2023, 2024, 2025) à la suite de la signature de la convention de site, une seule année figure au budget 2026 (100 000 euros). Les autres variations se répartissent entre hausses (projets d'établissement engagés par la direction +40 000 euros, Executive Master Marketing +20 000 euros, juridique +10 000 euros) et baisses (IUF -20 000 euros, apprentis -15 000 euros, divers ajustements -20 000 euros).

2. Dépenses d'investissement

- 250 000 euros consacrés aux travaux structurants : lancement d'un marché pour la refonte de l'espace accueil ; étude complémentaire prévue en 2026 pour finaliser le cahier des charges de la réhabilitation/modernisation de l'aile centrale, de la cafétéria et de l'amphi B ; étude d'usages parallèle sur les autres zones du bâtiment.
- 250 000 euros d'autres investissements indispensables à l'accompagnement des projets et transformations, répartis comme suit : réaménagements et modernisations de locaux (salles



informatiques, salle Quermonne, aménagements étudiants) : 97 000 euros ; informatique, audiovisuel et infrastructures numériques : 85 000 euros ; outils et modules numériques, intranet et site web : 26 000 euros ; besoins liés à la recherche et aux projets (dont MOVE ON) : 32 000 euros ; mobilier et équipements divers : 16 000 euros.

3. Recettes et emplois

- 28 ETPT, saturation du plafond d'emplois fin 2025 ;
- 9,3 ETPT non permanents sur ressources propres ;
- 14,4 ETPT sur financements fléchés.

En synthèse, le budget est le suivant :

- Produits : 6 531 250 euros
- Charges : 6 747 374 euros
 - dont Personnel : 3 311 511 euros
 - dont Fonctionnement : 3 435 863 euros
- Résultat : – 216 124 euros.

Arnaud COEFFIER signale également plusieurs éléments intervenus après la construction budgétaire :

- décalage sur l'enquête RPS et l'enquête administrative vers 2026 ;
- négociations en cours sur les plafonds d'emplois :
 - 2 postes FNSP avec courriers déjà signés ;
 - 1 poste FNSP en cours de signature côté Sciences Po Paris ;
 - 1 demande de transfert de CPJ de l'UGA vers Sciences Po Grenoble – UGA ;
- négociations en cours sur les frais de gestion des contrats de recherche, en interne et avec UGA et CNRS ;
- mise en place de la PSC (sur ressources propres IEP), estimée à environ 20 000 euros en année pleine, à chiffrer pour le BR1 2026.

Il conclut en indiquant que la Rectrice a émis un avis favorable sur l'équilibre réel du budget initial.

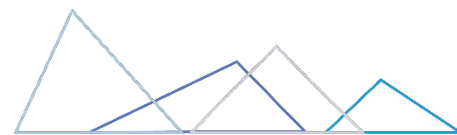
Iban HONTHAAS (OURSE) se félicite du renouvellement des compléments régionaux de bourse pour l'année suivante et espère leur pérennisation jusqu'à un accord avec la Région. Il mentionne également que le fonds environnemental de 10 000 euros n'a pas été totalement mobilisé, notamment parce que le « bus » ne peut pas être utilisé comme critère d'aide financière.

Hélène DESSAUX répond qu'un groupe de travail sera réuni afin de revoir le fonctionnement de la Commission et les critères d'attribution.

En réponse à Giulio CARIGNANO (AGORA), Hedwig MESANA explique que l'IDEX est piloté par un Directoire et un Comité de pilotage. Les fonds de l'IDEX sont répartis à plusieurs niveaux : projets structurants portés par les établissements, avec une répartition selon le nombre d'étudiants des composantes, dispositifs de bourses et soutien à des projets émergents.

Giulio CARIGNANO (AGORA) entend que Sciences Po Grenoble a sollicité des financements IDEX pour l'axe structurant lié à la réforme du premier cycle, alors même que cet axe n'a pas encore été validé par le Conseil d'administration.

La Direction précise que les fonds n'ont pas encore été versés. Ils ne le seront pas si le projet n'aboutit pas, mais un abondement IDEX constituait une opportunité intéressante pour accompagner la mise en œuvre.



Le Président ajoute que décider d'une réforme du premier cycle sans solliciter de financement aurait été problématique.

16h18 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

VIE ETUDIANTE

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association sportive de l'Institut d'études politiques de Grenoble délibération CA-2025-47

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX partage les principaux objectifs de la convention :

- établir une convention pluriannuelle de trois ans afin de simplifier le versement annuel de la subvention ;
- intégrer à cette subvention 3 000 euros supplémentaires destinés au remboursement des déplacements pour les Championnats de France universitaires ;
- porter ainsi le montant total alloué à 13 000 euros ;
- mettre en place un dispositif de reporting au CEVIE sur l'utilisation de la subvention (bilan moral et financier).

Le périmètre des missions de l'Association sportive reste inchangé.

Giulio CARIGNANO (AGORA) indique que la capitaine de l'AS s'est déclarée favorable à la convention. Toutefois, l'association a exprimé le sentiment de ne pas avoir été suffisamment associée à son élaboration ni informée en amont du vote. Il appelle également à la vigilance afin que la convention ne devienne pas un outil de pression sur l'AS.

Caroline BRAY confirme qu'il ne s'agit pas d'exercer une pression, mais de rappeler des obligations, droits et devoirs.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) souligne la mention, dans la convention, des notions « d'engagement républicain » et de « troubles à l'ordre public », qu'il juge potentiellement trop larges et susceptibles d'être instrumentalisées.

Le Président rappelle que ces dispositions résultent d'un décret qui s'impose à l'institution. En cas d'interprétation excessive, le juge administratif demeure garant du droit. Il souligne que les membres du CA représentent Sciences Po Grenoble et non l'AS, et rappelle que la subvention augmente tout de même de 30 %, ce qui rend certaines critiques surprenantes.

Emmanuel KALNINS précise que toute possibilité de retrait de subvention est encadrée par des garanties procédurales au bénéfice de l'association. Le contrat d'engagement républicain est prévu par la loi et s'impose.



Éloïse CAUSSE (OURSE) observe que la subvention met fortement en avant les sportifs de haut niveau et estime légitime que les représentants étudiants s'interrogent.

Le Président rappelle enfin que la question d'une augmentation de la subvention n'avait jamais été soulevée auparavant et qu'aucune demande n'avait été formulée.

16h35 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

Approbation du bilan annuel d'utilisation de la CVEC 2025 et du budget annuel 2026 des actions financées par son produit
délibération CA-2025-48

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX présente le bilan 2025 de l'utilisation de l'enveloppe budgétaire issue de la CVEC 2024/2025 :

- Budget 2025 – Recettes : 104 950,51 euros
- Exécution au 17/11/2024 : 102 134,83 euros
- Taux d'exécution : 97 %

Elle présente ensuite le budget prévisionnel 2026, établi sur les bases suivantes :

- hypothèse de 72 euros par étudiant ;
- estimation de 1 448 étudiants acquittant la CVEC ;
- recette estimée : 104 256 euros.

Concernant les actions en faveur de l'accompagnement social des étudiants, elle souligne que si le nombre de demandes d'exonération diminue, les situations rencontrées sont en revanche plus précaires, ce qui conduit à des montants d'exonération plus élevés.

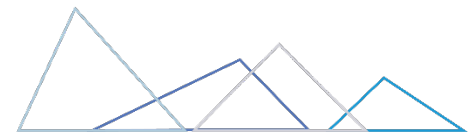
Le nombre de dossiers déposés au FDS a fortement augmenté, notamment les demandes d'urgence, passées de 1 en 2023/2024 à 10 en 2024/2025. Cette hausse s'explique à la fois par une meilleure identification du dispositif, grâce à la création d'une fonction administrative dédiée en lien régulier avec le CROUS, et par une aggravation de certaines situations de précarité. Les bons alimentaires ont été mis en place en cours d'année 2023/2024. Une comparaison avec l'année 2025/2026 sera utile pour apprécier l'évolution.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants reçus par l'assistante sociale est en augmentation, tandis que le volume d'heures d'accompagnement assuré par la psychologue demeure stable, la convention en place semblant répondre de manière satisfaisante aux besoins.

16h44 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

Approbation du schéma Directeur de la Vie Etudiante de l'UGA
délibération CA-2025-49

Présenté par [Caroline BRAY](#)



Caroline BRAY présente le schéma directeur de la vie étudiante de l'UGA, Grand Établissement. L'ambition est de pérenniser les actions qui fonctionnent et de faire en sorte qu'elles soient plus coordonnées et répondent du mieux possible aux besoins des étudiants.

Les cinq objectifs principaux de la feuille de route sont :

1. Faciliter l'intégration à l'université pour favoriser la réussite de tous les publics.
2. Faire des campus des lieux de vie dynamiques.
3. Préserver et améliorer la santé, physique, mentale et sociale des étudiants et des doctorants.
4. Renforcer l'engagement et la citoyenneté.
5. Améliorer le pilotage de la vie étudiante et de campus.

Le Président du CSE souligne que le schéma est très complet, avec beaucoup d'actions.

Iban HONTHAAS (OURSE) exprime l'espoir que l'ensemble des objectifs et projets évoqués pourront effectivement être mis en œuvre au sein de Sciences Po Grenoble.

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) fait remarquer à propos de l'action n°5 relative à la démocratie étudiante que, bien que les étudiants soient représentés au CA, ils n'ont pas, selon lui, de véritable pouvoir décisionnel : même lorsqu'ils votent unanimement une proposition issue des étudiants, celle-ci peut être rejetée.

Le Président rappelle que les IEP comptent parmi les établissements d'enseignement supérieur où la représentation étudiante au CA est la plus importante. Il souligne que les enseignants et les personnels sont dans la même situation : même à l'unanimité, ils ne disposent pas à eux seuls de la majorité. Le Conseil d'administration est construit sur une logique de trois tiers, précisément pour éviter qu'une seule catégorie d'acteurs ne détienne la majorité. Il estime qu'on ne peut penser la démocratie étudiante indépendamment de la démocratie « tout court ».

Adrien LEFEBVRE (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) considère pour sa part que les personnalités extérieures ne devraient pas disposer d'un droit de vote.

Le Président rappelle que la plupart sont d'anciens élèves de l'Institut et que leur expérience constitue un apport utile.

Le Directeur souligne que, malgré ce cadre, les représentants étudiants demeurent en mesure de construire des majorités.

Hedwig MESANA rappelle enfin que l'Institut n'appartient ni aux enseignants, ni au Directeur, ni aux usagers : il s'agit d'un établissement public qui doit rester ouvert aux regards extérieurs et critiques.

16h58 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Présentation et bilan de la Formation continue

Information

Présenté par

Ce point est reporté.

Approbation du règlement des concours pour l'année 2026

délibération CA-2025-50

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX partage les modifications apportées au règlement des concours :

- Précision concernant les « *notes des épreuves terminales du baccalauréat, le cas échéant rapportées à une répartition nationale des notes* » afin de garantir plus d'égalité de traitement.
- Petite modification sur l'algorithme impactant les candidats pour lesquels il manque des notes : *la note indiquée est calculée sur la base des notes obtenues par le candidat aux épreuves de français.*
- Précision concernant les demandes d'aménagement pour les étudiants en situation de handicap, une procédure Parcoursup existe et n'était pas mentionnée.

En outre, des modifications sont apportées pour le concours POLIS : intégration de l'évaluation du niveau d'anglais et alignement de l'oral d'admission sur les pratiques du concours général, avec l'intégration de la prise de connaissance d'un texte court en anglais et des échanges sur ce texte

17h02 Mise aux voix de la délibération par le Président = 2 ABSTENTIONS

Un intervenant précise s'abstenir, car il est opposé au principe du concours de sélection.

Approbation du nombre de places ouvertes aux concours pour la rentrée 2026

délibération CA-2025-51

Présenté par [Hélène DESSAUX](#)

Hélène DESSAUX indique que le nombre de places n'est pas modifié pour le recrutement 2026, afin d'anticiper les impacts en termes d'effectifs liés à la réforme en cours du cursus du 1er cycle. Sont ainsi proposées :

- 200 places ouvertes au concours général d'entrée en 1re année ;
- 15 places ouvertes au concours POLIS ;
- 160 places ouvertes au concours C4 ;
- 20 places ouvertes pour une entrée en C5.

Par ailleurs, il est à noter que la mise en place d'un recrutement spécifique pour le cursus AUEP dès la 1^{ère} année est envisagée pour la rentrée 2027, via un concours dédié identifié sur Parcoursup.

17h05 Mise aux voix de la délibération par le Président = 2 ABSTENTIONS

AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

Campagne d'emplois 2025 - 2026 du Ministère- Proposition d'ouverture de postes au concours et de requalification d'un poste **délibération CA-2025-52**

Présenté par [Thomas PLANQUOIS](#)

Thomas PLANQUOIS explique que la campagne d'emplois 2025-2026 s'appuie sur les données du Rapport social unique, et plus particulièrement sur les indicateurs suivants : 55 % de titulaires et 45 % de contractuels ; 92 % des recrutements réalisés en 2024 étaient contractuels ; évolution des effectifs de 133,3 ETP en 2023 à 140,9 en 2024 ; taux de rotation de 23,5 % en 2024 ; pyramide des âges classique, mais nécessitant une vigilance concernant les plus de 50 ans et l'anticipation des départs. Les leviers de stabilisation identifiés portent sur l'ouverture de concours, la durée des contrats et les parcours professionnels.

En septembre 2025, le taux d'occupation des emplois est de 99 %, ce qui est jugé très satisfaisant. Les sous occupations constatées s'expliquent par deux vacances de postes de maîtres de conférences, actuellement assurés par des contractuels, et deux postes administratifs vacants. Des réflexions sont en cours concernant le recrutement d'enseignants-chercheurs, avec une possible ouverture de concours en 2026-2027. Deux postes administratifs de catégorie B seront ouverts au concours. Par ailleurs, des négociations sont en cours concernant trois postes FNSP vacants.

Giulio CARRIGNANO (AGORA) souhaite des précisions sur l'ouverture au concours des postes administratifs et sur la question de la titularisation des agents d'entretien.

Arnaud COEFFIER précise que les postes ouverts au concours sont déjà occupés : l'objectif est donc la « déprécarisation » en permettant une titularisation potentielle, les agents concernés étant accompagnés, même si l'obtention du concours reste déterminante. Il n'y a pas de création ni de suppression de postes. Concernant les personnels d'entretien, l'agent recruté sur un poste permanent est contractuel en CDI et non titulaire. La politique d'emploi vise à pérenniser les postes non permanents, en les transformant lorsque cela est possible en postes permanents (CDI) ou en CDD longs.

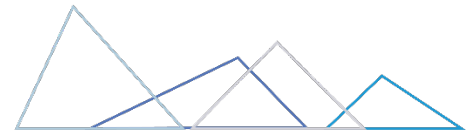
Le Président souligne qu'une part importante des emplois administratifs relève encore d'emplois fournis sur ressources propres, ce qui constitue une fragilité structurelle si la subvention de service public évoluait défavorablement. Les enjeux portent donc autant sur la création de postes que sur leur transfert vers le budget de l'État.

17h26 Mise aux voix de la délibération par le Président = UNANIMITÉ

AFFAIRES JURIDIQUES

Élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – collège 3 (usagers) **délibération CA-2025-53**

Présenté par [le Président](#)



Le Président annonce les résultats du vote. Sont élues : Éloïse Causse, Maëlis Lecomte, Lucie Clamens et Lou ALPY. Les autres membres, Raphaël Davin, Iban Honthaas, Adrien Lefebvre et Giulio Carignano, sont désignés d'office.

CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président clôt la séance à 17h51

Fin de la séance

Prochaine séance : Jeudi 12 mars 2026